

Inventaire des patrimoines. Thématique : patrimoine industriel. Rédaction de synthèse : AVRIL 2019.

Histoire du sel en baie d'Aigues-Mortes

Les origines de l'industrie

Le sel, condiment vital, fut créateur de chemins et d'itinérance jusqu'au début du XXe siècle. L'électricité mit fin à des siècles d'utilisation le remplaçant par le froid pour la conservation des denrées. Enjeu de territoire, celui qui le possédait, avait le pouvoir sur les hommes, le pouvoir de conserver la nourriture, une monnaie d'échange, un outil de développement. Les pays dotés d'un front de mer pouvaient prétendre à sa production comme l'Espagne, l'Italie, La Grèce. Quelques pays également dotés de mines de sel sont devenus des nations indépendantes comme la Pologne. Des chemins pour convoier le sel, parfois d'un Etat à un autre, sont à l'origine des routes et ponts d'aujourd'hui.

En France sur la façade méditerranéenne, il fut d'abord source de richesse locale dès l'époque gauloise, puis enjeu majeur de territoire pour les Capet dans la construction du royaume de France, qui viennent s'installer en baie d'Aigues-Mortes au XIIIe s. Ils s'appuyèrent sur le sel pour construire la richesse de la nation, inventant une fiscalité spécifique et des chemins obligatoires lourdement taxés.

Le morcellement de l'Empire carolingien à l'orée du IX^e s. détermine le destin futur de la Petite Camargue dans la grande histoire de France. Le Comté de Toulouse échoit à La Francie, alors que la Provence est rattachée au Saint-Empire romain germanique en 1033. Le Petit-Rhône de Saint-Gilles, devient frontière impériale. Elle sert toujours aujourd'hui de limites entre le département des Bouches-du-Rhône et du Gard, entre les Régions Occitanie et PACA.

Elle est à la convergence des chemins antiques et médiévaux reliant les salins côtiers existants dès l'Antiquité. Celui des étangs du Languedoc au départ de Narbonne, et celui des salins provençaux.

Les salins d'Aigues-Mortes n'existent pas encore, pas plus que la ville. Deux îles se forment au milieu des étangs, dès la période carolingienne, sièges des deux premières abbayes propriétaires de pêcheries : Maguelone et Psalmodi. Protégées par les marais, elles prospèrent grâce aux salaisons sur place de leurs pêcheries. Psalmodi possède 77 pêcheries dans la baie donnant du travail à tous. Les besoins en sel sont énormes. Les abbayes se développent. Un nouveau réseau s'était mis en place au sud de la via Domitia, profitant de l'existence préalable du canal de la Radelle et du canal de Lunel dès l'époque carolingienne, pour capter à la fois le sel du Languedoc par un chemin longeant au Nord les étangs depuis Narbonne jusqu'à Lunel (*camin salinié*), mais aussi permettre l'accès au Rhône par voie d'eau (les *capoulières*) à travers les étangs.

La ville de Sommières dotée d'un pont romain est sise à un carrefour stratégique des voies reliant Nîmes à Toulouse et le littoral aux Cévennes. Dès le XIe s. les Bermond de Sauve et d'Anduze grands vassaux des Comte de Toulouse créent les deux premiers châteaux fortifiés de Villevieille et Sommières, idéalement placés pour le contrôle routier.

Grâce à une lente évolution, la baie d'Aigues-Mortes présente enfin au XIIIe siècle l'avantage naturel d'une planimétrie idéale et d'un climat méditerranéen. Cependant les besoins sont pourvus par les salins préexistants et la situation politique locale n'est pas favorable à l'implantation de salins, les investissements sont lourds et l'abbé de Psalmodi, se fournit ailleurs pour ses pêcheries. Les premières archives nous renseignent dès le XII^e s. sur les

acteurs locaux et l'économie du sel. Les salaisons de poissons s'exportent. Le sel sert également aux salaisons de viandes sur place. Les moutons s'en nourrissent et les tanneries s'en servent à Sommières.

L'Empire et le Comté de Toulouse ont chacun leurs salins avec une administration différente. Les salins provençaux s'étalent sur les lagunes entre Arles et Fos. Les salins languedociens s'échelonnent sur les étangs de Narbonne à Mauguio. Dix salins fonctionnent sur la rive nord de l'étang de Mauguio qui va jusqu'à Vic et Agde à l'époque.

Les seigneurs locaux savent que la maîtrise des chemins du sel est stratégique. Laïcs comme ecclésiastiques, partent à la conquête des lagunes de chaque côté du Rhône. Dès 1164, le Comte de Toulouse, perçoit les deux tiers du péage de Pont-Saint-Esprit sur les marchandises, dont le sel, remontées en barques sur le Rhône depuis le Languedoc. Il perçoit aussi la moitié des péages locaux, ici de Lunel et Sommières. L'autre moitié va aux vassaux.

Les chemins du sel et des salaisons dits « Chemins des Poissonniers » figurent sur plusieurs cadastres, ont parfois servi de séparation entre les communes traversées. Entre Codognan et Le Cailar il descend dans un valat encore appelé *nega saouma*.

Au XIIe s. le *camin salinié* longeait toujours les étangs depuis Narbonne, créé pour collecter le sel du chapelet de salines au plus près des productions. Il arrivait aux cabanes de Lunel mais repartait soit sur *Ambrussum*, pour aller sur Nîmes, soit plus haut sur Sommières pour aller vers les Cévennes, les deux ponts romains permettant de passer le Vidourle en l'absence du pont de Lunel construit plus tard.

Depuis le grau d'Agde via l'étang de Mauguio on pouvait atteindre la baie d'Aigues-Mortes par la Radelle puis rejoindre par le canal du *Bourgidou* le Rhône, frontière d'Empire. Un chemin muletier partant d'Aimargues, allait sur Vauvert puis longeait l'étang du Scamandre côté nord, appelé aujourd'hui « chemin d'Arles », il remontait ensuite la rive française du Rhône de Saint-Roman jusqu'à Saint-Gilles et Fourques.

Les premiers bourgs sont construits, qui structurent le réseau. A l'ouest, les barons de Lunel verrouillent l'accès aux étangs languedociens, au Nord, les Bermond de Sauve contrôlent le carrefour de Sommières, à l'Est, les seigneurs d'Uzès à Aimargues contrôlent les chemins de l'Empire via Vauvert et Saint-Gilles. Psalmodi a beau arguer de ses privilèges accordés par l'Empereur Louis le Pieux en 815, depuis le partage carolingien, l'Empire c'est l'étranger et ils sont priés de payer.

Des trois acteurs laïcs en présence, le seigneur de Lunel est de loin le mieux placé sur les chemins du sel existants, le sort de Sommières et d'Aimargues étant lié à l'arrivée du sel languedocien en ses cabanes. Lunel, est donc créée dès les Xe- XIe s. au sud de Lunel-Vieil à la rencontre du *camin salinié* montant depuis les étangs du Languedoc, du chemin de terre partant des cabanes du sel montant sur Sommières, Nîmes et Pont-Saint-Esprit et des *capoulières (canaux)* permettant d'aller des étangs du Languedoc vers le Rhône.

Le baron de Lunel possède le péage du canal de la Radelle à l'Estrech, il contrôle tout ce qui passe du Languedoc vers le Rhône, mais il perçoit aussi ses taxes locales (leudes) aux cabanes du sel situées sur le canal de Lunel point d'arrivée du *camin salinié*.

La fermeture des chemins antiques allant de Lunel-Vieil à Ambrussum est programmée pour obliger le trafic à passer dans la ville nouvelle. L'ancien réseau carolingien de Psalmodi est donc peu à peu démantelé par les seigneurs locaux.

Ainsi se présente la carte géopolitique locale à l'arrivée des rois de France au XIIIe s.

XIIIe siècle Le roi de France s'empare du Languedoc, création du salin d'Aigues-Mortes

L'issue de la guerre des albigeois(1209) sonne le glas de l'indépendance locale. Le comté de Toulouse passe sous administration royale et les revenus du sel aussi. L'expansion capétienne est en marche qui veut un port en baie d'Aigues-Mortes et sécuriser la frontière impériale. Dès 1220, le château de Sommières confisqué aux Bermond pour rébellion à l'autorité royale voit s'installer le premier sénéchal de la région (Préfet de région). Le droit royal s'impose sur la coutume. Vigueries, baillages et prévôtés sont créés dans un comté promis à la France en dot par le Traité de Paris en 1229 car Blanche de Castille, première régente officielle de France, excellente stratège comme sa grand-mère Aliénor d'Aquitaine dont elle a beaucoup appris, a pris le soin de marier ses trois fils Louis IX, Alphonse de Poitiers et Charles d'Anjou aux trois héritières uniques des comtés de Toulouse et de Provence. A la mort d'Alphonse de Poitiers en 1271, resté sans enfants, le comté de Toulouse sera purement annexé au royaume. La frontière provençale voisine étant maîtrisée par les liens du sang, le Roi s'attaque à la construction d'Aigues-Mortes. L'abbé de Psalmodi, vient de lancer la construction d'une église à la mode royale (gothique), un gouffre financier qui nécessite un développement d'activité. Il se voit proposer par le Roi un échange en 1248 : des terres fertiles à Sommières permettant de diversifier son activité agricole contre le marais de *l'Aigou Mour*, pour y créer le port et la ville d'Aigues-Mortes.

Charles D'Anjou son frère, comte de Provence, crée la Gabelle en 1259, impôt sur le sel, pour financer la conquête du Royaume de Naples. Pas moins de 40 péages s'étalent d'Arles à Lyon côté impérial du Rhône.

Mais il commet l'erreur de quintupler la gabelle sur le Rhône perdant ainsi la clientèle des marchands languedociens de sel, qui l'utilisaient, car le coût des barques étaient nettement plus bas, même gabelées en Provence à l'ancien tarif, que celui des charrois passant par la terre sur le chemin languedocien qui prospère de ce fait depuis Narbonne à Pont-Saint-Esprit via Lunel.

Cette différence des coûts de transport n'échappe pas au Roi. Il refuse aux habitants d'Aigues-Mortes de détourner le chemin du sel de Lunel à leur profit vers 1270. Il sera plus simple de s'emparer de Lunel et de maintenir le chemin qui fonctionne économiquement très bien plutôt que de tirer des routes improbables à travers le marais. Mais le marché du sel à Aigues-Mortes reste pris « en tenaille » entre l'exorbitante gabelle de l'impérial oncle du roi, et les péages de Lunel au terminal du chemin des étangs du Languedoc.

L'Abbé de Psalmodi va fournir au royaume l'occasion de se doter de salins sur Aigues-Mortes. Psalmodi, y avait récemment créé pour elle-même 16 salins. Mais les aménagements construits gênent le fonctionnement du port. Voilà le prétexte idéal. En 1275, Philippe III interdit la remontée du sel par le Rhône pour contraindre à passer par « son » chemin languedocien.

Le 7 mars 1290, son fils Philippe IV le Bel « nationalise » quatorze salins à Peccais pour y faire son sel, deux restants à l'abbé. En 1295, il s'empare de la baronnie de Lunel par échange suite à une guerre d'héritiers, grâce à l'action locale de Guillaume de Nogaret, seigneur riverain. Il conçoit un plan de financement pour développer le port de Lunel pour le sel au profit du roi comme à celui des habitants.

Ainsi le roi a-t-il la mainmise sur tout le sel fabriqué en son royaume. Il reste à maîtriser le chemin par le Rhône, seul débouché rentable pour envoyer du sel en France. Le comte de Provence cède enfin sur le montant de la gabelle, constatant le dégât sur son propre marché. Philippe le Bel propose une association innovante pour l'époque à son petit cousin.

Ils s'associent à part égale du tirage sur le Rhône dont les infrastructures ont été financées par les Provençaux en contrepartie de l'abolition d'interdiction de remontée signée par Philippe III le Hardi. Dès 1301, la *Compagnie du Grand Tirage du Rhône* est créée. En 1358, un consortium remplace la première compagnie. Les salins d'Aigues-Mortes (dits « Salins de Peccais ») sont en marche pour ne plus jamais s'arrêter.

Depuis le rachat des salins par le Roi, les saliniers n'en sont plus maîtres. Un bail emphytéotique les lie. Ce sont des entrepreneurs laïcs en regroupement familial sur des concessions. Peccais « décolle » dès le XIV^e. s. pour rattraper le niveau des productions languedociennes et les dépasser. La Compagnie du Grand Tirage du Rhône profitera surtout à la France, faisant le lien entre Aigues-Mortes et Paris. La généralisation de la gabelle dans le royaume est signée par Philippe VI de Valois en 1346.

Deux grands chemins réglementés, encadrent la baie d'Aigues-Mortes au début du XIV^e s. pour acheminer le sel récupérant pour partie les chemins existants.

Le premier est le chemin de terre languedocien, exempté de gabelle jusqu'en 1411, il remploie le *camin salinié* montant des étangs depuis Sigean il part vers l'intérieur du Gard actuel jusqu'à Pont Saint-Esprit. Les villes relais sur le chemin se voient dotées de greniers, qui vont faire leur fortune. L'obligation de passer par ce chemin, contrôlé et gardé jusqu'à la Révolution sera un facteur de développement. Pour raccorder Pont-Saint-Esprit, ce chemin est plus court, et jusqu'en 1411 on n'y paye pas la gabelle. Bien que le coût par charrois soit bien supérieur à celui des barques, les nouveaux péages d'Aigues-Mortes découragent les marchands.

Le second est la voie du Rhône. Des convois de barques pouvant atteindre plusieurs kilomètres remontaient le remontaient jusqu'à Pont-Saint-Esprit où se situe la rupture de charges. Une assurance est prévue en cas de naufrage pour les marchands utilisateurs.

La voie n'est pas sûre. Les pirates attendent les conducteurs de sel à l'entrée du *canal du bourgidou* ou passent les marchandises en barques depuis Montpellier ou par le pont de Lunel pour s'embarquer. En 1435, une compagnie d'arbalétriers escorte les convois. En 1461, le seigneur de Fourques monte une police de nuit dans l'espoir d'attraper les pirates.

Il faut voir dans le maintien de ces deux chemins une « remise à plat » de la distribution du sel visant à promouvoir Aigues-Mortes, mais aussi les salins du Languedoc pour lequel le roi accordera des avantages fiscaux aux collectivités afin qu'elles puissent procéder aux modernisations nécessaires. Les deux voies ne sont donc pas en concurrence, en termes de développement économique elles sont complémentaires.

La réglementation de la répartition du sel acceptée par le royaume en accord avec l'Empire en témoigne :

Le sel du Languedoc, fournit le tiers de la sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire, plus celle de Toulouse et Carcassonne ainsi que le Rouergue.

Le sel de Peccais fournit les deux autres tiers de la sénéchaussée, plus le Vivarais, la grande région lyonnaise et le Mâconnais. Enfin, le sel du Languedoc fournit, à moitié avec l'Empire, le Comtat Venaissin, le Dauphiné, la Savoie, la Bresse et Genève.

XVe XVIIe Le Monopole du sel, gabelle et fraude à tous les niveaux

Au XVe siècle, le sel est un monopole d'Etat avec une administration spécifique. Le Languedoc jusque là exempté de gabelle, la paie dès le 23 juin 1411 avec le maintien de privilèges dont ceux de Sommières, Lunel et Aigues-Mortes. Louis XII qualifiait de simple,

pratique et égalitaire cet impôt qui édifia la richesse de la France. Vient alors le temps de la défense de l'exploitation « *Gardarem lou saou !* » devenu or blanc. Construit par Henri IV à la fin du XVI^e siècle, Le fort de Peccais en baie d'Aigues-Mortes est aujourd'hui en ruines mais fut l'un des plus vieux gardiens du sel de France sis un bras du Rhône, ex-frontière avec la Provence rattachée depuis au royaume. Quant à la *Compagnie du Grand Tirage du Rhône*, elle cessera de fait au XVI^e siècle avec ce rattachement, ce qui simplifiera le tirage du sel tout en en doublant le revenu.

Des greniers à sel sont créés sur les chemins contrôlés, lieux officiels de vente du sel aux particuliers qui doivent obligatoirement acheter une quantité imposée de sel par an. Chaque grenier à un grenetier et un contrôleur tenant un registre des comptes. De Narbonne à Pont-Saint-Esprit, le chemin du sel du Languedoc est doté d'une centaine de greniers. Sommières en a quatre, Lunel aussi. La charge de « visiteur général des gabelles » est créée. Il inspecte les greniers sous son administration et dispose de lieutenants répartis sur son territoire. C'est un officier assermenté, mais sous régime libéral, rémunéré sur les amendes.

Il doit veiller aux mesures qui sont définies du quart de quintal au quintal. Elles sont appelées « patron léal » et des copies étalonnées sont réparties dans les greniers. Le sel ne peut être vendu au détail qu'en ville close pourvue de greniers et à 10 lieues maximum à la ronde. Des gardes empêchent les convois de prendre d'autres routes non taxées. Les fonctionnaires des finances de la *Cour des Aydes* de Montpellier pour le Languedoc, indépendants du visiteur, sont chargés d'approuver ses comptes et de régler les éventuels litiges fiscaux liés aux greniers. Cependant, cette première réglementation présente des failles qui ne vont pas tarder à aiguïser les appétits à tous les niveaux. La fraude s'organise en Languedoc, grand fournisseur du sel royal. Site hautement stratégique, la basse vallée du Rhône est tenue par des parentèles aristocratiques depuis le moyen-âge qui se transmettent les charges et postes clés de l'administration.

Si le détournement et la vente de sel par des chemins illicites ou la fabrication de faux sel se multiplient dans le royaume, deux grandes fraudes, en Languedoc rhodanien au XV^e et XVI^e siècles méritent d'être racontées pour leur ampleur et leur durée. Celle des recteurs de L'Oeuvre du Saint-Esprit sur le péage du « Petit Blanc » au grenier de Pont-Saint-Esprit, l'un des plus importants de France et celle – magistrale par son envergure à l'échelle du Languedoc – du visiteur général des gabelles Guillaume d'Ancézune entre 1489 et 1505. Elles font écho, 30 ans après, à celle de Jacques Cœur, grand argentier royal, visiteur des gabelles qui avait doublement perçu des revenus du sel au moyen de sociétés-écrans.

En 1265, sur l'actuelle commune de Pont-Saint-Esprit L'Oeuvre du Saint-Esprit lance la création de son pont de 900m sur le Rhône qui existe toujours. 44 ans de travaux ont été menés. La rivière sape les piles et un entretien constant s'avère nécessaire. Le roi offre aux recteurs de L'Oeuvre fondatrice une taxe pour l'entretien du pont prélevée exclusivement sur le sel provenant du Grand Tirage du Rhône ou du chemin du Languedoc, qui se rejoignent à Pont-Saint-Esprit avant une redistribution nationale. Cette taxe prend la forme d'une monnaie d'argent de 5 livres tournois baptisée « le Petit Blanc » payée par les convoyeurs. Avec la gabelle, Pont-Saint-Esprit devient un grenier de première importance. Le visiteur général y réside. Sa juridiction s'étend du Languedoc à la Guyenne et à l'Auvergne.

Au XV^e siècle, « le Petit Blanc » se perçoit au grenier. Les deux receveurs, des gabelles et de L'Oeuvre du Saint-Esprit pour « le Petit Blanc » y sont présents et brassent beaucoup d'argent. Les recteurs de L'Oeuvre, élus pour un an, doivent rendre leurs comptes également. En s'entendant sur une fraude portant sur les mêmes quantités déclarées de sel,

les deux receveurs sont assurés d'impunité. Les recteurs se désignent entre eux, cousins et amis. L'Oeuvre s'enrichit considérablement et crée de beaux édifices qui aujourd'hui font la richesse patrimoniale de Pont-Saint-Esprit. Le receveur des gabelles est l'homme le plus riche de la ville. En 1469 les frères-prêtres de l'Hôpital, en récupérant le rectorat de l'Oeuvre s'aperçoivent de la fraude organisée par les recteurs qu'ils dénoncent.

Louis XI réagit fermement. Les fonctionnaires du Royaume procéderont à des vérifications durant 40 ans. En 1589, L'Intendance du Languedoc récupère la moitié du Petit Blanc pour entretenir les digues du Rhône. Le Trésor royal gère l'autre moitié, le Pont devenu d'intérêt stratégique a été « nationalisé ».

Au XVe siècle, Guillaume d'Ancézune, seigneur de Caderousse, près d'Orange, voit passer sur son fief riverain les convois de sel du Grand Tirage du Rhône. Famille de haute et vieille noblesse du Comtat Venaissin, terre du Pape, il hérite en 1489 de la charge de visiteur général des gabelles du Languedoc de son père Antoine. Ce dernier avait fait étalonner trois ans auparavant toutes les mesures du Languedoc sous le contrôle de Guillaume Briçonnet, contrôleur général des Finances à Montpellier sur trois mesures de cuivre, quintal, demi et quart, qu'il avait faites refaire, poinçonnées aux armes de France, à Pont-Saint-Esprit et aux salins d'Aigues-Mortes.

Guillaume, nouveau visiteur général s'empresse de les faire réduire sensiblement pour générer un revenu supplémentaire avec la multiplication des milliers de mesures vendues à l'année, avec la complicité d'Antoine de Joyes, son lieutenant, le plus grand marchand de sel du Languedoc. Des amendes importantes ne sont pas reversées non plus au trésor royal. La fraude durera 10 ans jusqu'à ce que Jacques de Beaune, inspecteur royal des finances ayant remplacé Briçonnet s'en aperçoive et découvre le subterfuge grâce à la mesure saisie dans un grenier de Gignac. Mais il n'ose pas s'attaquer à d'Ancézune, dont la figure l'intimide.

Et pour cause ! Il est le cousin germain d'Etienne de Vesc, Sénéchal de Beaucaire et gouverneur d'Aigues-Mortes, sénéchaussée la plus importante de France le sénéchal est par ailleurs contrôleur général à la Cour des Comptes au Ministère des Finances, soit le supérieur direct de Jacques de Beaune. Or Guillaume d'Ancézune assiste son cousin dans ses missions pour le Roi. Il a donc « assuré ses arrières ».

10 ans d'enquête et 5 ans de procès seront nécessaires à Jacques de Beaune pour faire démettre le régisseur général des gabelles de ses fonctions. Mais le royaume tirera les leçons de ces affaires. L'administration fiscale est réorganisée. Au XVIIe siècle, Sully sous Henri IV puis Colbert sous Louis XIV instaureront la ferme générale qui régira l'ensemble des impôts indirects, dont les gabelles et les droits de douane du royaume. Les fermiers généraux adjudicataires deviendront les nouvelles « bêtes noires » de la population toujours contrainte à l'achat obligatoire de sel auprès des greniers.

Désormais, les régisseurs des gabelles seront fonctionnaires et bien payés, les lieutenants seront nommés par le roi et les greniers contrôlés directement par un nouveau corps de douaniers du sel vite surnommés « les gabelous ». Les charrois sont vérifiés au moyen de billets à remettre d'un grenier à l'autre. Les comptes seront directement gérés par la Cour des Aydes sur deux registres indépendants par greniers. Des sacs scellés au départ d'Aigues-Mortes, que l'on utilisait encore au début du XXème siècle, remplaceront les mesures, point faible du précédent dispositif, sacs pesés et contrôlés tout le long du chemin. Les « gabelous » restent dans toutes les mémoires pour les terribles amendes et punitions qu'ils infligeaient aux fraudeurs. C'est encore aujourd'hui ainsi que l'on surnomme les douaniers.

Du XVIIIe à la Révolution, contrôle et développement préindustriel.

Imaginé par Sully à la fin du XVI^e siècle, Colbert institue la Ferme Générale en 1681, charge allouée sur appel d'offre. Contre un reversement forfaitaire au Roi sur les gabelles prélevées les fermiers généraux, conservent pour eux le reste de la recette. Ils vont donc s'employer à la faire augmenter, en toute légalité, avec l'aide des intendants généraux des finances qui y voit l'intérêt supérieur du Royaume. L'impôt sur le sel devient le revenu principal de la France. Il construit son assise internationale en tant que « pays riche » statut que la France a toujours aujourd'hui. L'ancienne prise illégale d'intérêts des visiteurs des gabelles du XVI^e siècle est transformée en charge officielle aux revenus atteignant des sommets qui conduiront des fermiers généraux, honnis par la population, à l'échafaud comme ce fut le cas du grand physicien LAVOISIER qui avait investi sa fortune de fermier dans le financement de ses recherches. La gabelle fonctionne sur plusieurs régimes d'imposition entre pays de « grande » ou de « petite gabelle », elle atteint par endroit 1000 % sous Louis XIV et Louis XV.

Depuis deux siècles, les salins d'Aigues-Mortes, fournissent une grande partie du royaume et ont diversifiés leur production, notamment la fabrication de soude, gabelée comme le sel, et composante essentielle du verre dont elle abaisse le degré de fusion.

Elle était extraite naturellement de la salicorne cultivée en abondance en baie d'Aigues-Mortes et sur le littoral languedocien depuis le XIII^e s. La ville de Sommières sur le chemin du sel fut ainsi, dès 1441, le siège administratif de la Haute Cour des Gentilshommes-verriers du Languedoc, gros consommateurs de soude pour leurs fours. De la Montagne Noire aux confins des Pyrénées des générations de gentilshommes-verriers ont cheminés eux aussi régulièrement jusqu'à Sommières pour leurs réunions de corporation. Ces aristocrates bénéficiaient d'une exclusivité d'exercice de l'art de la verrerie mais devaient respecter une charte que le gouverneur de Sommières contrôlait scrupuleusement.

La fraude locale persiste à cause de l'envolée de la gabelle mais change de mains. Un document des archives départementales du Gard en témoigne. Dès 1627, L'abbé de Psalmodi qui paye désormais la gabelle comme tout le monde, dénonce aux autorités -non sans amertume- les douaniers et gardiens du sel d'Aigues-Mortes, en poste au fort de Peccais. Ceux-ci détournent directement le sel du salin pour le revendre sous le manteau aux villages alentour ou aux mariniers des barques qui convient le sel jusqu'au Rhône.

Cependant au début du XVIII^e siècle en Languedoc les chemins du sel existants ont permis de développer l'activité économique. Les antiques canaux permettant aux barques de rejoindre le Rhône par les étangs ont pu être raccordés au tout jeune Canal du Midi au niveau de la ville de Sète récemment créée elle aussi.

Une ouverture sur le marché Atlantique s'offre alors au Languedoc oriental. Le marché du vin et des eaux-de-vie prend le pas sur le marché du sel à Lunel qui l'abandonne à Aigues-Mortes, sa rivale durant 5 siècles. Lunel a enfin son port intra-muros terminé et Louis XV abolit en 1723 le prélèvement des taxes aux greniers du sel de Sommières et Lunel qui avaient servi à sa construction et à entretenir son canal d'accès. La petite Camargue diversifie son activité en produits de bouche de première qualité issus du terroir. Le Grand Chemin Royal, actuelle N 113 et ancien chemin du sel la traverse et apporte localement un trafic international. Jean-Jacques Rousseau l'emprunte, faisant état dans *les Confessions* d'une halte gastronomique mémorable à l'Écu de France, auberge du Pont de Lunel de l'époque. Le sel sert alors aux salaisons de boucherie, de fromage, de poissons, de préparations diverses intégrant également l'huile d'olive comme la fameuse « brandade ». Il sert également en pharmacie dont Montpellier s'est fait une spécialité.

Mais si les fermiers généraux s'enrichissent, les saliniers d'Aigues-Mortes font grises mines. Car les nouveaux aménagements de canaux du Rhône à l'Océan donnent la vedette à la ville de Sète alors en plein essor et l'on en oublie, en haut lieu, l'exploitation des salins régulièrement noyés par les crues du Vistre et du Vidourle dont les eaux sont de ce fait barrées à divers endroits, déversant leurs surplus de manière incontrôlée dans les marais. Cela décourage les exploitants qui se partagent les salins en association depuis 1678. Craignant une baisse des revenus de l'Etat, faute de fourniture de sel, dont Aigues-Mortes reste le principal centre d'exploitation, Louis XV ordonne en 1725 la création d'un Grau, le futur Grau-du-Roi, canal de 20 mètres de large, endigué jusqu'à la mer avec deux môles d'accostages. Ce canal, collecteur des eaux des rivières dévastatrices, entre Aigues-Mortes et la mer, est bien entendu financé par une augmentation de 5 sous de l'impôt prélevé par minot de sel vendu au détail ...

Le sel reprend alors son rôle d'outil de développement local. Cet aménagement royal du Grau, complété d'un phare très moderne à la même époque, signe la création de la future unique station balnéaire du Gard. Il a pour effet immédiat de relancer l'économie locale, d'autant que le tirant d'eau permet à des bateaux de remonter le poisson frais directement à Aigues-Mortes où l'on a créé une esplanade de déchargement au pied de la Tour de Constance. Conditionné sur place le poisson est expédié quotidiennement frais ou salé par voiture dans toute la Province. Dès 1755, les affaires redeviennent florissantes, le poisson et les crustacés sont devenus des piliers de l'économie de la baie, le Grau-du-Roi est alors le port d'Aigues-Mortes et des familles de pêcheurs s'y installent progressivement. Les familles de saliniers investissent dans d'autres filières économiques également impactées par l'utilisation du sel. Sa chimie se développe à la fin du XVIIIe s. L'industrie textile implantée depuis longtemps sur Nîmes et Montpellier utilise le sel et la soude qui entrent dans la composition des teintures. Ainsi Louis Médard de Lunel descendant d'une famille protestante de saliniers d'Aigues-Mortes, fait fortune dans la fabrication d'indiennes. Il offrira à sa ville natale sa bibliothèque qui constitue le fonds de l'actuel Musée Médard, Musée de France.

En 1777, Nicolas Leblanc découvre comment fabriquer de la soude à partir du sel marin. Il met au point des « soudières » dès 1790. Le sel amorce « sa révolution industrielle ». Les verreries dans les bois des gentilshommes verriers sont remplacées par des fabriques d'embouteillages ou d'ustensiles dont la cadence de fabrication est quintuplée par cette découverte alliée à celle du charbon qui remplace le bois progressivement. Les privilèges verriers disparaissent avec la Révolution et le métier se démocratise avec la création d'une main d'œuvre ouvrière recrutée pour augmenter les rendements. Le sel fait passer le verre de l'artisanat d'art à l'industrie.

Enfin la Révolution abolit la gabelle ! Le particulier n'est plus contraint à l'achat annuel d'une quantité imposée de sel. Les saliniers sont libres d'exploitation. Mais le sel reste toujours le maître du jeu, indispensable à l'homme comme à l'industrie. De nouveaux chemins pour de nouvelles itinérances -économiques celles-là s'ouvrent à lui grâce à l'évolution de la science. Mais revenons à Robespierre...

Le gouvernement révolutionnaire se rend vite compte du manque à gagner pour l'Etat, consécutif à l'abolition de la gabelle. Les besoins en sel étant les mêmes que sous l'Ancien Régime, il décide de la remplacer par une taxe sur le sel, lissée à l'échelon national et plus égalitaire parce que mieux répartie, elle est néanmoins conséquente. Taxée au sac scellé au départ des salins, elle sera payée jusqu'en 1939...

De la Révolution à aujourd'hui, développement de la chimie du sel de la table à la route.

Après la Révolution, la fiscalité du sel perdure en France et s'étend à tous ses dérivés. Cet impôt indirect généralisé ne s'applique cependant pas à Aigues-Mortes qui a conservé son droit de franc-salé, faveur accordée à la ville par ses fondateurs capétiens au moyen-âge. Il s'agit d'une quantité de sel non taxée allouée par habitants. Jalousement défendu ce franc-salé n'a jamais été aboli et a perduré sous cette forme jusqu'au début du XXe siècle.

Antoine-Jérôme Balard, pharmacien montpelliérain, parvient à extraire le brome de la saumure en 1827 et parmi ses applications, les sels utilisés pour le développement photographique quelques décennies plus tard. En 1830, le sel est toujours l'élément incontournable de la conservation des aliments et ses applications nouvelles dans la chimie multiplient les développements de nouveaux produits, aluminium, soude, chlore, produits fluorés qui deviennent des éléments moteurs d'un développement industriel à l'échelle nationale. Les besoins en sel s'accroissent vertigineusement pour alimenter ces usines, tout comme les bénéfiques escomptés sur ces nouveaux débouchés industriels du sel.

La compagnie des Salins de Peccais, associant anciens et nouveaux exploitants de Montpellier et de Sète réorganisent les salins d'Aigues-Mortes et des environs, en fermant certains et en ouvrant d'autres. Ils construisent en 1838 une usine de soude devant le fort de Peccais alors en ruine. Mais de terribles inondations entre 1840 et 1843 vont ruiner les actionnaires qui produisaient alors le sel le moins cher de France. La récolte est noyée plusieurs années d'affilée. En faillite en 1855, les salins d'Aigues-Mortes sont rachetés par la Compagnie des Salins du Midi qui naît à cette occasion. En moins d'un siècle elle va prendre le contrôle de tous les salins français.

Les mêmes inondations ruinent l'esplanade de déchargement de la pêche à Aigues-Mortes construit au XVIIIe siècle au pied de la Tour de Constance. On la reconstruit, plus grande et plus solide en 1845 ce qui aura pour effet de développer l'accueil des navires de commerce, la pêche et les salaisons expédiées maintenant par le train grâce à l'ingénieur Paulin Talabot qui construit les premières lignes de chemin de fer gardoises dès 1839.

Une main d'œuvre importante se déplace des campagnes environnantes pour venir travailler à la cinquantaine de salins s'étalant de la Provence au Roussillon ou dans les industries chimiques locales car Henri Merle à Salindres développe industriellement la soudière brevetée par Nicolas Leblanc en 1791. Cette itinérance d'un nouveau genre, transforme le paysan local en ouvrier.

Dès 1855, pour augmenter la production de sel nécessaire à ses usines de soude, Henri Merle acquiert une grande partie de la basse Camargue et le Salin-de-Giraud pour y développer l'un des plus grands salins d'Europe. Il faut alors attirer des saisonniers de Août à Octobre dans ce grand désert de steppe et de sansouïre étalé dans les bras du Rhône vierge de toute habitation à l'exception de quelques cabanes de roseaux servant aux pêcheurs des étangs.

Le sel se charge lui-même du recrutement avec une technique infallible de sélection. Vas-tu résister ? est sa seule question, posée à celui venu gagner humblement son pain, et dont il mange les yeux, les mains et les pieds, alors que son acolyte le soleil le grille et l'aveugle.

Le soir les ouvriers sont encore livrés à « la mangeance » piquante des étangs car ils sont logés en dortoir dans des cabanes de terres et de roseaux prêtées par les pêcheurs à la compagnie d'Henri Merle qui fonde la société Pechiney.

De la pelle au manche rugueux et brûlant à la lourde brouette et de la brouette à la camelle, une noria de souffrance sans évolution technique depuis le Moyen-Age... Car si l'on connaît

bien grâce à ses mémoires conservées, les déboires du marchand de sel italien Francesco Datini, qui se frotta au XIV^e siècle à l'univers impitoyable du transport du sel sur le Rhône on en oublie souvent la description qu'il fit dans ses comptes du fonctionnement de la récolte du sel aux salins de Peccais à cette époque qui est strictement identique au fonctionnement des Salins de Giraud au XIX^e siècle et qui correspond encore au travail filmé aux salins d'Aigues-Mortes au début du XX^e s. avant la mécanisation.

Ces conditions inhumaines de travail ont paradoxalement été source de conflits, car à la fin du XIX^e siècle l'itinérance liée à l'exploitation du sel en France atteint l'Europe entière. Une main d'œuvre étrangère vient maintenant y travailler, principalement des Espagnols, et des Italiens, qui sont habitués au soleil et aux conditions extrêmes de travail dans leurs pays d'origine. Ceux-ci trouvent en France, une amélioration à leur condition de vie d'autant que le sel français attire aussi les investisseurs étrangers.

Un Belge, Ernest Solvay achète en 1896 une partie de Salin-de Giraud pour construire une usine de soude et exploiter sur place le sel de Pechiney et la chaux de Cassis pour fournir les savonneries de Marseille. Mais alors que les ouvriers de Pechiney arrivent de l'étranger pour travailler aux salins et s'entassent toujours soit dans des cabanes soit par quartiers ethniques dans de premiers habitats en dur qui constituent le premier noyau du village de salin-de Giraud, il naît alors dans l'imagination de Solvay, peu enclin de par ses origines à se désordre bien méditerranéen, de créer son propre village pour son personnel, sur le kilomètre carré qu'il a acheté à Pechiney au cœur du village. Il transplante sous la calandre azurée du ciel camarguais des corons de maisons alignées, de pavillons hiérarchisés en fonction de la qualification des personnels y habitant et construites en briques roses à la mode des cités ouvrières de sa Belgique natale. Tout le confort moderne pour l'époque y est pensé, écoles, bains douches, foyers, magasins. Mais les ouvriers de Solvay et ceux de Pechiney s'ignorent pendant les premières décennies du XX^e siècle. Car Solvay préfère recruter de solides paysans des régions immédiatement voisines, des provençaux, des cévenols qui passent du noir terroir aux immaculées camelles. Chez Pechiney, dans les années 1930 arrivent les Grecs tous de l'île de Calymnos, qui forment une importante communauté. Une église orthodoxe est alors construite toujours animée aujourd'hui par les descendants de la communauté. Quelle extraordinaire visite s'offre encore heureusement au visiteur d'aujourd'hui de ce village improbable conservé dans son « jus » créé par et pour le sel dans le sud de la France ! Et quel raccourci saisissant avec la situation de certaines grandes migrations d'aujourd'hui.

A Aigues-Mortes, les salins du Midi rencontrent les mêmes problèmes au même moment. En 1893, dans un climat général de xénophobie, une rixe éclate entre les ouvriers français et les Italiens, toujours très nombreux. Une émeute se produit. Les Français aidés de la population massacrent 8 ouvriers italiens. Les chemins du sel sont devenus meurtriers. Pour éviter cela, la Compagnie refuse d'embaucher des Italiens et recrute à leur place des Ardéchois. Mais ils ne travailleront qu'au battage du sel, le levage étant trop dur. Quant aux sacs de sel scellés qui remplacèrent les mesures après les grandes fraudes du XVI^e siècle ils existent toujours à l'orée de la deuxième guerre mondiale. Heureusement l'électricité est venue au secours des hommes au début du XX^e siècle, pour conserver leurs aliments par le froid, ce qui enleva définitivement ce marché à l'industrie du sel et surtout l'électricité a permis de mécaniser les salins, humanisant du même coup le travail.

En 1969 La compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est rachète Salin-de-Giraud à Pechiney et détient le monopole français. Les chemins du sel sont devenus des routes goudronnées chargées de voitures qu'il faut déneiger régulièrement l'hiver. Aujourd'hui

c'est une superficie de 9 800 hectares dans la seule zone d'Aigues-Mortes, soit l'équivalent de la ville de Paris intramuros qui est exploitée, et la compagnie est devenue le Salin d'Aigues-Mortes, qui anime le paysage de la baie de ses tables roses. 500 tonnes de fleur de sel y sont récoltées, fleuron de la gastronomie française. Ce sont des chemins touristiques du sel qui viennent au XXI^e siècle remplacer les chemins fiscaux et économiques du passé.

Bibliographie :

-DAIRE Marie-Yvane, « le sel à l'âge du fer : réflexions sur la production et les enjeux économiques », in *revue archéologique de l'Ouest*, T 16, 1999. P 195-207.

-HOCQUET Jean-Claude, « Métrologie du sel et histoire comparée en Méditerranée » in *Annales, économie, sociétés, civilisations*, 29^e année, N°2, 1974, p. 393-424.

-MILLEROT Thomas, *Histoire de la ville de Lunel*, Montpellier, 1880 .

-DUPONT A., *Un aspect du commerce du sel en Languedoc oriental au XIII^e ème siècle : La rivalité entre Lunel et Aigues-Mortes*, Provence historique, t. XVIII, fasc.71.p.101 à 112.

-DUPONT, A., « L'exploitation du sel sur les étangs du Languedoc (XI^e-XIII^e s.) », *Annales du Midi*, 1958, p.7 à 25.

-Le Cartulaire de Psalmodi, AD 30. Copie des chartes et tables au Pays. Tables numérisées (voir fichier doc)

-CLEMENT Pierre-Albert, *Les chemins à travers les âges*, Presses du Languedoc,1999.

-Collectif,« Psalmodi » in *Les étangs à l'époque médiévale*, musée archéologique de Lattes.

-BENOÎT Fernand, *L'économie du littoral de la Narbonnaise à l'époque antique : le commerce du sel et les pêcheries*, REL XXV, n° 1 et 2. 1959.C. de Doc; archeo. Lattes.

-GUYONNET Marie-Hélène, *L'empéri de la Sau*, Centre d'Ethno. Médit., non daté.

-MORIZE Jean, « Aigues-Mortes au XIII^e s. » . in *Annales du Midi*, T 3, N°12, 1891, p.313-348.

-SPONT Alfred, « la gabelle du sel en Languedoc au XV^e s ». in *Annales du Midi*, T 3, N°12, 1891, p. 427-81.

-LOUIS, François, Port Saint-Louis du Rhône, in *Etudes rhodaniennes*, Vol 7, N°3, 1931, p.221-240.

-SABLOU Jean, « Saint Louis et le problème de la fondation d'Aigues-Mortes », in *Mélanges offerts à André Dupont*, 1974, Univ de Montpellier.

-Collectif, « Salins de Giraud », in *Village et hameaux de Camargue* T 1Courrier du Parc, Mai 1991, N°37.

-VILLAIN-GANDOSSI, Christiane, « Les Salins de Peccais au XIV^e d'après les comptes de Francesco DATINI » in *Annales du Midi*, T 80, N°88,1968 P. 328-336.

-VENTURINI, Alain, « le sel de Camargue au Moyen âge », in *le sel de la baie SS* la dir. de JC Hocquet et JL Sarrazin, Publié par le réseau des universités atlantiques. P 365 et suivante.